

Guide scolaire et périscolaire 2022- 2023



TABLE DES MATIERES

Les écoles publiques	3
L'école maternelle publique Jean de la Fontaine.....	3
Directeur : Mathias JOLY.....	3
L'école élémentaire publique Simone Veil.....	3
Directrice : Tiphaine BODIN	3
La ligue de l'enseignement	4
Administration et inscriptions : Soizic MARQUES.....	4
Directrice du centre de loisirs : Karine DELDY	5
Le Centre de loisirs	6
L'équipe municipale	7
Le Secrétariat de mairie	8
Coordination enfance jeunesse.....	9
<i>Référente : Alice Géraud</i>	
La Garderie du matin.....	10
La Restauration scolaire	11
Informations administratives	15

LES ECOLES PUBLIQUES

L'ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE JEAN DE LA FONTAINE

DIRECTEUR : Mathias JOLY

16 Rue des écoles – 35630 VIGNOC

Tél : 07 50 56 40 89

Mail : ecole.0352198Z@ac-rennes.fr

Jour de décharge : un lundi sur 2 et le jeudi matin



Déroulement d'une journée d'école :

7h30 - 8h35	Garderie du matin	13h35 - 13h45	Temps d'accueil scolaire
8h35 - 8h45	Temps d'accueil scolaire	13h45 – 16h15	Temps de classe
8h45 - 12h15	Temps de classe	16h15 - 19h00	Loisirs du soir
12h15 - 13h35	Temps méridien		

Quand venir chercher son enfant et où ?

Les Lundis, mardis, Jeudis et vendredis :

A 12h15 ou à 16h15 : après la classe dans l'école de l'enfant

De 16h15 à 19h : au centre de loisirs (dans l'école maternelle, entrée par la porte principale de l'école)

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE SIMONE VEIL

DIRECTRICE : Tiphaine BODIN

18 rue des écoles 35 630 VIGNOC

Tél : 07 50 55 63 20

Mail : ecole.0351620w@ac-rennes.fr

un lundi

Jour de décharge : lundi



Déroulement d'une journée d'école :

7h30 - 8h35	Garderie du matin	13h35 - 13h45	Temps d'accueil scolaire
8h35 - 8h45	Temps d'accueil scolaire	13h45 - 16h15	Temps de classe
8h45 - 12h15	Temps de classe	16h15 - 19h00	Centre de Loisirs du soir
12h15 - 13h35	Temps méridien		

Quand venir chercher son enfant et où ?

Les lundis, Mardis, jeudis et vendredis :

A 12h15 ou à 16h15 : après la classe : à la sortie de l'école.

De 16h15 à 19h00 : au centre de loisirs

- Avant 16h15 : sur la cour
- A partir de 16h15 : dans l'école maternelle, entrée par la porte principale de l'école

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT



La Ligue de l'enseignement 35 est une association de loi 1901, gérée par conseil d'administration bénévole. Le Centre de loisirs, agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP nouvellement SDEJS), accueille les enfants de 3 à 12 ans scolarisés. C'est un accueil à caractère éducatif, ouvert en périscolaire (avant et après l'école), les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Valeurs éducatives de la ligue de l'enseignement :

- Laïcité
- Diversité / Égalité
- Citoyenneté
- Démocratie
- Solidarité / Engagement
- Émancipation / Socialisation.

Site Internet : www.ligue35.org

ADMINISTRATION ET INSCRIPTIONS : SOIZIC MARQUES

Tel : 02 99 67 10 67 (standard) 02 99 67 10 75 (ligne directe)

Email : alsh.vignoc@ligue35.org

Toutes les informations utiles aux parents sont sur :

<https://www.laligue35.org/centre-de-loisirs-vignoc/>

LA DIRECTRICE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS : KARINE DELDY

Directrice des loisirs du soir, de l'accueil de loisirs mercredi et vacances sur la commune de VIGNOC.

Tel : 06 01 02 25 07 (ligne directe)

Email : alsh.vignoc@ligue35.org

Présence :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30

Mercredi de 8h30 à 18h30

Coordinatrice de l'accueil de loisirs : Laureline Saint Léger

Tel : 02 99 67 10 67

Email : alsh.vignoc@ligue35.org

LOISIRS DU SOIR

Accès et horaires

Les loisirs du soir des écoles maternelle et élémentaire se font dans les locaux de l'école maternelle. Tous les jours de la semaine, pour les enfants scolarisés sur la commune : de 16h15 à 19h00.

A présent le centre de loisirs ouvre à 16h15. Les enfants qui restent aux loisirs du soir, rejoignent le centre de loisirs avec les animateurs.

L'entrée des familles se fait par le portail côté cour de l'école maternelle pour les moins de 6 ans et par l'entrée de la salle Emile Lemétayer (face au terrain de tennis) pour les plus de 6 ans, ce jusqu'à 18h45.

Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs et aura lieu de 16h30 à 17h30 dans la cantine de l'école maternelle.

Inscrire son enfant

La ½ heure de gratuité qui était jusqu'alors mise en place n'est plus maintenue.

Le ¼ heure de 16h15 à 16h30 sera donc facturé aux familles.

Modalités d'inscription : Fiche sanitaire et règlement intérieur / Photocopies des vaccins / Attestation scolaire pour les enfants de moins de 3 ans. Toute maladie contagieuse constatée entraînera l'éviction immédiate de l'enfant et ce jusqu'à guérison complète (certificat médical à l'appui).

Aucune inscription n'est nécessaire pour les loisirs du soir cependant en maternelle, pour simplifier la sortie des enfants après la classe, vous indiquerez le matin si votre enfant reste au centre le soir.

Attention, une fiche d'inscription est à compléter et à remettre à la Ligue de l'enseignement 35 via son équipe pour pouvoir bénéficier du périscolaire soir.

Où venir chercher son enfant ?

A 16h15 à la sortie de l'école.

Après 16h15 à l'accueil de loisirs (école maternelle, entrée principale en face de la maison communale). Il est impératif de se rendre auprès de l'animateur d'accueil pour prévenir du départ de l'enfant.

Les Tarifs

QF	Loisirs du soir 1/2heure	Gouter
-750	0.45 €	0.90€
751-950	0.50€	1.00€
951-1250	0.55€	1.10€
1251-1500	0.60€	1.20€
+1500 caf et msa	0.65€	1.30€

Frais de dossier : 15 € / année scolaire.

Les loisirs du soir débutent dès 16h15, **la 1 ère heure est non fractionnable** (de 16h15 à 17h15).

L'ACCUEIL DE LOISIRS



Photo Pique-Nique Centre de loisirs été 2022

L'accueil de loisirs offre aux enfants durant leurs temps libres, à travers le jeu, une ouverture au monde, une initiation au collectif, un espace d'expérimentations nouvelles, d'accès à la culture, une diversité d'activités. Lieu de mixité sociale et culturelle, d'apprentissage du « vivre ensemble », il favorise l'autonomie des enfants.

L'équipe d'animateurs diplômés est attentive au rythme de l'enfant et propose des activités variées et adaptées aux tranches d'âge.

L'accueil de loisirs est accessible aux enfants jusqu'à la veille de leurs 13 ans.

Les programmes des activités sont diffusés pour les mercredis et pour chaque période de vacances scolaires. Ils sont disponibles à l'accueil de loisirs, à la mairie et sur www.ligue35.org/centre-de-loisirs-vignoc/

Le nombre de places

Actuellement, les accueils de loisirs disposent de **80 places**. Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles. Ces dernières peuvent varier en fonction des périodes d'accueil.

Les mercredis

Les enfants Vignocois sont accueillis à l'accueil de loisirs dans les locaux de l'école Jean De La Fontaine. L'accueil des familles se fait par le portail côté cour de l'école maternelle pour les moins de 6 ans. Les

enfants inscrits sont récupérés dans les écoles par les animateurs et se rendent au restaurant municipal.

Les vacances

L'accueil de loisirs est ouvert sans interruption dans les mêmes locaux. Pendant toutes les vacances scolaires, **hors vacances de fin d'année**, et en fonction des inscriptions de 7h30 à 19h, pour les enfants scolarisés de 3 à 12 ans. Il organise aussi des mini-camps l'été. **Une Passerelle est également organisée pour les 12-14 ans à chaque période de vacances scolaires.**

- Vacances d'automne : du 22 octobre au 7 novembre 2022
- Vacances de fin d'année 2022 : Fermeture annuelle de deux semaines
- Vacances d'hiver 2023 : du 11 au 27 février 2023
- Vacances de printemps 2023 : du 15 avril au 2 mai 2023
- Vacances d'été 2022 : à partir du 8 juillet 2023

Inscrire son enfant

Pour les vacances

Il est possible d'inscrire son enfant le matin ou l'après-midi ou en journée complète, avec ou sans repas.

Veillez à consulter le programme des activités : quand une sortie est prévue, inscrivez votre enfant en journée complète avec repas. Les pique-niques sont fournis par les familles.

Le dossier d'inscription (fiche sanitaire + photocopie des vaccins à jour) doit être complet avant la première présence de l'enfant, toute modification sera à signaler auprès de la direction.

L'inscription est obligatoire auprès de la direction dans la limite des places disponibles, selon la réglementation de la DDCSP.

Les inscriptions qui se feront par mail seront validées une fois le règlement reçu pour les vacances.

Les périodes d'inscriptions sont les suivantes :

- Vacances d'automne : du 03 au 14 octobre 2022
- Vacances de fin d'année 2022 : Fermeture annuelle de deux semaines
- Vacances d'hiver 2023 : du 23 janvier au 3 février 2023
- Vacances de printemps 2023 : du 27 mars au 07 avril 2023
- Vacances d'été 2022 : du 12 au 23 juin 2023

Pour les Mercredis

Les inscriptions se font par période scolaire. Les dossiers sont disponibles au lien suivant <https://www.laligue35.org/centre-de-loisirs-vignoc/inscription-des-mercredis/>

Afin de répondre aux aléas professionnels des parents il est possible d'inscrire son enfant dans un délai d'une semaine avant le mercredi en question.

La Ligue de l'enseignement 35 pourra refuser la demande d'inscription si les capacités d'accueil et d'encadrement ne permettent pas d'accueillir les inscriptions supplémentaires.

En cas de présence d'un enfant non inscrit au préalable, une majoration sera appliquée à la famille. Celle-ci s'élève à 33€ par présence sans inscription préalable.

Les Tarifs

QF	Vignocois et communes conventionnées		Autres communes	
	journée	½ journée	Journée	½ journée
-750	8.80€	7.30€	17.40€	13.10€
751-950	10.40€	8.90€	19€	14.70€
951-1250	11.30€	9.80€	19.90€	15.60€
1251-1500	12.80€	11.30€	21.40€	17.10€
+1501 caf/msa	13.60€	12.10€	22.20€	17.90€

Les tarifs ne prennent pas en compte le prix du repas à la cantine, ce dernier est facturé par la commune. L'inscription au repas se fait par le centre de loisirs et sur « monespacefamille.fr ».

Les inscriptions qui ne seront pas annulées le vendredi soir au plus tard à 18h00 (pour les mercredis) ou dans la limite des dates d'inscription (pour les vacances) seront facturées sauf sur justificatif médical de l'enfant à fournir sous 7 jours.

Les paiements se font à la remise des factures pour les mercredis et lors des inscriptions pour les vacances. Pour les vacances, le règlement doit être effectué par chèque avant le début de la période concernée.

A la suite de 3 relances écrites d'impayés, l'association sera en droit de ne plus accueillir votre(vos) enfant(s) au sein de sa structure.

Déroulement d'une journée au centre de loisirs

7h30 - 9h00	Accueil du matin	13h30 - 14h	Accueil de l'après-midi
9h00 - 11h45	Activité		
11h45 - 12h	Accueil méridien	14h - 17h	Activité et goûter
12h - 13h30	Repas au restaurant scolaire	17h - 19h	Accueil du soir

Les arrivées et départs

Les temps d'accueil permettent aux parents de déposer ou de venir récupérer leur enfant. Les animateurs pointent les horaires d'arrivées et de départs et sont disponibles pour répondre à vos questions. Les départs en autonomie sont possibles sur présentation d'une autorisation parentale. Les projets pédagogiques du centre de loisirs sont consultables dans les structures et sur www.ligue35.org

L'EQUIPE MUNICIPALE

LE SECRETARIAT DE MAIRIE

Mail : mairie.vignoc@orange.fr

Ouverture : du Lundi au jeudi de 9h à 12h - les vendredis de 9h à 12h et de 14h 30 à 18h30 et samedi matin de 9h à 12h (sauf vacances scolaires)

Le secrétariat périscolaire gère l'espace famille, la facturation de la restauration du midi et la garderie du matin.

« L'espace famille » vous permet d'inscrire votre enfant au restaurant scolaire. (www.monespacefamille.fr)

Pour y accéder, un identifiant et un mot de passe vous seront fournis pour gérer les inscriptions de votre enfant.



Coordination enfance jeunesse

Référente : Alice Géraud

Tel : 07 57 00 83 73

Email : coordination.vignoc@gmail.com

La coordination est en charge des temps méridiens et de la garderie du matin. Elle est le contact privilégié des familles et équipes pédagogiques pour mettre en œuvre le PEDT de la commune de VIGNOC et ainsi faire le lien entre les différents acteurs de la vie de l'enfant.

LA GARDERIE DU MATIN



Les garderies des écoles maternelle et élémentaire se font dans les locaux de l'école maternelle. Les ATSEMS et agents municipaux accueillent les enfants. Ces derniers ont la possibilité de faire des activités manuelles, des jeux de constructions, de motricité fine et d'imitation.

Accès et horaires

L'entrée se fait par la cour de l'école Jean De La Fontaine à partir de 7h30 jusqu'à 8h30. A 8h35 les enfants de l'école élémentaire sont accompagnés dans leur cour où ils sont pris en charge par les enseignants. Les enfants de maternelle sont eux pris en charge par leurs ATSEM et rejoignent leurs classes.

Inscrire son enfant

Aucune inscription n'est nécessaire.

Les tarifs

QF	Périscolaire ½ heure
1 à 750€	0.47€
751 à 950€	0.52€
951 à 1250€	0.57€
1251 à 1500€	0.62€
>à 1500€	0.67€

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Les enfants scolarisés dans une école de Vignoc peuvent bénéficier de la restauration scolaire municipale. La commune de Vignoc est conventionnée avec l'entreprise CONVIVIO.
<https://www.convivio.fr/>

Ce dernier s'engage pour la composition des menus de la cantine scolaire à :

- Privilégier des produits frais
- Favoriser un approvisionnement local
- Utiliser des produits de qualité
- Proposer des repas partiellement ou entièrement bio
- Respecter une politique de sécurité / hygiène alimentaire stricte
- Respecter l'équilibre alimentaire



Déroulement des repas

Les élèves de l'école maternelle

Ils sont accompagnés par des ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) dans des salles qui leur sont réservées. Un mobilier adapté est mis à leur disposition. Le service à l'assiette et l'accompagnement au goût et à l'autonomie sont privilégiés sur ce temps de repas.

Les élèves de l'école élémentaire

Les enfants mangent au self. Ils sont accompagnés par le personnel municipal. Un roulement par classe est instauré pour permettre aux enfants de déjeuner au self dans les meilleures conditions.

Des animateurs municipaux proposent des animations sur les temps récréatifs avant ou après le repas, en adaptant l'activité au rythme physiologique de l'enfant.

Les tarifs

Le tarif maximum de la restauration est 4.33 € pour un enfant Vignocois. Si votre quotient familial est inférieur à 1500€, vous pouvez bénéficier d'un tarif dégressif. Le tarif hors commune est de 6,65€.

Les menus et tarifs sont consultables sur le site internet de la ville www.vignoc.fr

Inscrire son enfant

Inscrire ou désinscrire l'enfant au moins 48 heures (jours ouvrés) avant le repas concerné.

(Exemple : le mercredi pour le lundi) Possibilité d'inscription pour une période ou à l'année. Ces démarches s'effectuent sur l'espace famille : monespacefamille.fr

En dehors du délai de 48 heures, il est possible de désinscrire son enfant par mail : mairie.vignoc@orange.fr

- Prévenir la mairie de toute absence. Le repas sera considéré comme pris et ne sera remboursé que pour maladie dûment justifiée par certificat médical, à fournir sous 7 jours.
- Si l'enfant est présent au réfectoire alors qu'il n'est pas inscrit, **le repas sera facturé au prix coûtant.**

-Repas Cantine

QUOTIENT FAMILIALE	TARIF RENTREE 2023
1 à 513 €	1,00 €
514 à 658 €	3,40 €
659 à 750 €	3,60 €
751 à 950 €	3,79 €
951 à 1250 €	3,97 €
1251 à 1500 €	4,15 €
>1500 €	4,33 €

REPAS ADULTE

REPAS ANIMATEUR

ENFANT HORS Cne

TARIF 2022
6,00 €
4,16 €
6,65 €

-Repas spécifique -Régime Alimentaire Panier Repas

QUOTIENT FAMILIALE	TARIF RENTREE 2023
1 à 513 €	1,37 €
514 à 658 €	1,50 €
659 à 750 €	1,63 €
751 à 950 €	1,71 €
951 à 1250 €	1,80 €
1251 à 1500 €	1,87 €
>à 1500 €	1,96 €



ADMINISTRATIVES

Le dossier sanitaire

Le dossier sanitaire doit être complété par la famille pour le premier jour de fréquentation de l'enfant de la restauration, des TAP, du périscolaire ou de l'extrascolaire.

Sans ce dossier l'enfant ne pourra pas être accueilli par les équipes.

Le dossier DOIT être complet, les inscriptions aux différents temps d'accueil effectuées par les familles.

Toutes informations que vous jugez nécessaire à l'accueil de votre enfant doivent être notifiées dans ce dossier. En cas de nouvelle information ou changement de situation il est IMPORTANT que les structures concernées soient informées.

Quotient Familial

Les tarifs prennent en compte les revenus des familles, en se basant sur le Quotient Familial (QF) pour permettre à toutes les familles d'accéder aux services.

Il est possible de fournir une nouvelle attestation à tout moment de l'année en cas de changement de situation (familiale, professionnelle...) afin de mettre à jour les tarifs.

Une **actualisation du QF est nécessaire chaque année**. Dans le cas où vous n'avez pas fait le nécessaire dans les délais impartis, les tarifs plafonds vignocois seront appliqués, sans rétroactivité possible.

MEMO DES CONTACTS

ECOLE MATERNELLE :
MR JOLY - 07 50 56 40 89

ECOLE ELEMENTAIRE :
MME BODIN - 07 50 55 63 20

RESTAURATION ET GARDERIE MATIN
MME GERAUD ALICE - 07 57 00 83 73
OU MAIRIE (SI QUESTION ADMINISTRATIVE) -02 99 69 82 46

LOISIRS SOIR, ACCUEIL DE LOISIRS, VACANCES :
MME DELDY - 06 01 02 25 07
OU SECRETARIAT DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 35 : -02 99 67 10 67